

## Accompagnant Educatif et Social (A.E.S.)

### FINANCEMENT FORMATION EN APPRENTISSAGE

#### Rentrée 2021

<b>NOM DE L'APPRENANT :</b>	
<b>Objectif du programme de formation</b>	<b>Acquisition de la qualification d'Accompagnant Educatif et social</b>
<b>Diplôme préparé</b>	<b>Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et social (DEAES niveau 3)</b>
<b>Contenus</b>	<p><b>Programme réglementaire (arrêtés interministériels du 30/01/2016)</b></p> <p>Une période de détermination de parcours (14 heures).</p> <p>Des temps de validation de l'acquisition des compétences (7 heures).</p> <p>L'acquisition d'un socle de compétences communes (357 heures) réparti dans 4 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;</li> <li>➔ DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité ;</li> <li>➔ DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;</li> <li>➔ DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.</li> </ul> <p>Et 147 heures de formation consacrées à la spécialisation au choix : "accompagnement de la vie à domicile", "accompagnement de la vie en structure collective", "accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire".</p>
<b>Durée de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>525 heures théoriques ;</b></li> <li>➔ <b>1 stage de 140 heures.</b></li> </ul> <p>Calendrier prévisionnel de formation consultable sur notre site web.</p>
<b>Financement du coût pédagogique de la formation par la voie de l'apprentissage : prise en charge par l'OPCO</b>	<p><b>Application du Forfait France Compétences.</b></p> <p><b>Merci de prendre contact avec l'Institut Saint-Laurent.</b></p> <p><i>A titre d'exemple, le forfait appliqué pour la branche du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif (CPNE n°62) est le suivant : 8 175 € par an, soit 12 262,50 € pour 18 mois.</i></p>
<b>Engagement</b>	<p>Le Directeur Général de l'Institut Saint-Laurent s'engage à assurer le programme de formation réglementaire d'« Accompagnant Educatif et Social », selon un dispositif pédagogique spécifique à la filière. Il adressera des attestations de présence mensuelles ainsi que des feuilles d'émargement à l'employeur avec le volume horaire.</p>